

REPUBLIQUE DE
GUINEE

Travail-Justice-Solidarité



**PRÉSIDENCE DE LA
RÉPUBLIQUE**

CABINET DU PRÉSIDENT

**DIRECTION GÉNÉRALE DE
L'AUTORITÉ DE DÉVELOPPEMENT
ET D'ADMINISTRATION DES ZONES
ÉCONOMIQUES SPÉCIALES ET DES
ZONES INDUSTRIELLES – ADAZZ**

**Programme de Développement des
Zones Spéciales de Transformation
Agro-Industrielle de Boké et
Kankan (PDZSTA – BK)**

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

SERVICES DE CONSULTANT (Firmes)

N° 003/SC/ADAZZ/PDZSTA – BK/2021

Clients : Direction Générale de l'Autorité de Développement et d'Administration des Zones économiques spéciales et des Zones industrielles (ADAZZ), représentée par le Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA - BK)

Référence de l'accord de financement : Prêt FAD N° : 2100150042143

N° d'Identification du Programme : P-GN-AAO-023

Titre : « Recrutement d'un cabinet pour les études de faisabilité du Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA-BK) »

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (Prêt Fonds Africains de Développement), afin de couvrir le coût du Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de Consultant Firme pour les études de faisabilité du programme de développement des zones spéciales de transformation agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA - BK).

OBJECTIF

Le Consultant aura comme mission principale de réaliser les études de faisabilité technique, financière, économique, juridique, organisationnelle et d'impact environnement et social pour l'implantation des parcs agroindustriels dans les régions concernées. Sur la base de ces études, il devra proposer les plans d'affaires, plans d'opérations ainsi que les plans d'aménagement et de construction des sites, tout en intégrant les conclusions et recommandations des études d'impact environnemental et social à réaliser séparément. L'objectif est ainsi de disposer de documents complets et détaillés, programmé dans le temps de type «

business plan », devant servir de guide technique et de gestion pour la mise en œuvre concrète du programme sur le terrain.

MISSIONS ET TÂCHES PRINCIPALES À RÉALISER

Cette étude s'appuiera sur la vision et la stratégie du Gouvernement en matière de développement de l'agro-industrie, la documentation existante sur les parcs agro-industriels, les ressources documentaires provinciales et des études complémentaires sur terrain. Il s'agira aussi de :

- 1) Recueillir les informations de base de chaque site et géolocalisation ;
- 2) Inventorier et localiser les établissements humains existants (villages, hameaux, écarts) et évaluation démographique ;
- 3) Identifier et cartographier les droits fonciers coutumiers ;
- 4) Réaliser un diagnostic de l'existant (qualité des sols, potentiels, disponibilité des ressources en eau, potentiel de développement des activités agricoles, état des aménagements existants, état des coopératives, investisseurs potentiels, services, et autres infrastructures socio-économiques) ;
- 5) Réaliser des études pédologiques et géotechniques ;
- 6) Analyser et choisir des filières agricoles prioritaires et porteuses par zone de transformation agro-industrielle, estimations initiales des productions et des potentialités de transformation locale et d'exportation des excédents ;
- 7) Valider le pré-projet par les acteurs économiques déjà installés et avec les organismes professionnels représentatifs ;
- 8) Analyser les aspects liés à l'environnement local/régional et les marchés potentiels ;
- 9) Etablir un plan d'aménagement sommaire avec coordonnées GPS du site ;
- 10) Définir l'avant-projet en terme de besoin en foncier, d'aménagement, d'infrastructures, de services, modèle économique et estimation préliminaire des investissements, des revenus et des coûts ;
- 11) Proposer pour chaque parc agro-industriel (PAI), les modalités de mise en place et de partenariat d'un CDI qui permettra de renforcer les capacités des producteurs des villages riverains et de promouvoir le développement de l'Entreprenariat des jeunes et des femmes ;
- 12) Assurer une consultation avec les différentes parties prenantes au site du futur parc agroindustriel, notamment les populations vivant dans l'environnement immédiat du parc, les entreprises existantes, les autorités locales et coutumières et les autorités provinciales. Il s'agira de recueillir les points de vue des différentes parties prenantes sur le projet futur et de les incorporer dans l'étude ;
- 13) Confirmer pour chaque PAI, le marché de base identifié lors de l'étape précédente ;
- 14) Définir les choix technologiques des itinéraires techniques types et procédés de transformation optimaux ;
- 15) Déterminer la rentabilité financière pour chaque site ;
- 16) Proposer un modèle de gestion approprié pour chaque site ;

17) Faire une étude d'impact environnemental et social ;

18) Proposer un plan d'aménagement de chaque site.

L'ADAZZ, représentée par la CGP du Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la **Banque Africaine de Développement**, [nouveau cadre de passation des marchés de la Banque adopté le 14 octobre 2015], qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence (TDRs) aux adresses mentionnées ci-dessous **du Lundi au Jeudi de 9 h 00 mn à 16 h 00 mn GMT et le Vendredi de 9 h 00 mn à 13 h 00 mn GMT.**

Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être rédigés en **Français** et déposés en **quatre (4) exemplaires un (1) original et trois (3) copies dont une copie électronique** à l'adresse ci-dessous au plus tard le **lundi 15 novembre 2021 à 14 h 00 mn GMT**. Et porter expressément la mention de « Services Consultant pour les études de faisabilité du Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boke et Kankan (PDZSTA – BK) »

À l'attention : M. Laye SACKO, Coordonnateur National du Programme de Développement des Zones de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan.

Adresse : République de Guinée, Conakry, Commune Kaloum, **Sandravalia 6^{ème} Avenue - Immeuble OSSEILY au 3^è Etage Tél : 622 20 36 80.** Elles peuvent également être transmise sous forme de PDF par courriel à l'adresse suivante : sackolayel@gmail.com

L'ouverture des manifestations d'intérêts aura lieu le **lundi 15 novembre 2021 à 15 heures, heure locale** à l'adresse mentionnée ci- dessus pour les dépôts, en présence des Bureaux désireux d'être présents.

Fait à Conakry, le lundi 1^{er} novembre 2021

Le Coordonnateur National

The image shows a blue circular official stamp of the National Coordinator for the Special Zones Development Program in Boké and Kankan. The stamp contains the text 'Le Coordonnateur National' and 'Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan'. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink.

Laye SACKO